

L'ENREGISTREMENT DES PARTIS POLITIQUES DANS LA JURISPRUDENCE DE LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

Yves POIRMEUR*

Résumé : *Pratique devenue courante et aux finalités diversifiées, l'enregistrement des partis politiques est susceptible de porter gravement atteinte à la liberté d'association partisane. Bien que la Cour européenne des droits de l'homme ait développé un système de contrôle particulièrement sophistiqué des ingérences dans la liberté d'association partisane qui permet de la garantir contre les atteintes les plus graves, il ne paraît pas toujours suffisant pour la préserver d'entraves apparemment légères mais qui peuvent sous certains angles être réellement sévères.*

Keywords: *Partis politiques, Liberté d'association, Lois de lustration, Enregistrement, Cour européenne des droits de l'homme.*

JEL Classification: *K 39*

* Professeur de science politique à l'Université de Versailles Saint-Quentin.